



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPER

Compte rendu du Conseil Communautaire

Séance du 31 mai 2018 à 18 h 30

Centre Pleine Nature – « La Baillie » à Arles sur Tech

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trente et un mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Pleine Nature « La Baillie » – Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. René BANTOURE.

Etaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES. Annick BARBOTEU, Michèle DUNYACH, Danièle HERBAIN, M. Richard COLL.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Marie-Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Nicole WOLKONSKY, MM. René BANTOURE, Pierre BOUZAGE, Jean-Louis DUCH-SOLE.
- Conseillers de Corsavy : MM. Antoine CHRYSOSTOME, Roland COSTE.
- Conseillers de Coustouges : MM. Michel ANRIGO, Jean-Louis CASANOVA.
- Conseillers de La Bastide : MM. Daniel BAUX, Daniel RIBERE.
- Conseillers de Lamanère : MR Jean-Paul CAPALLERA.
- Conseillers de Le Tech : MM. Jean-Pierre CASSE, Guillaume CERVANTES.
- Conseillers de Montbolo : MM. Lucien JULIA, Arnaud TONDEUR.
- Conseillers de Montferrer : MR Dominique PETIT.
- Conseillers de Prats de Mollo- La Preste : MMES Jeanne MAISON, Dominique POMMIER.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MM Louis CASEILLES, René ROUSTANY.
- Conseillers de Serralongue : MME Jeannette JEANSON, MR Jean-Marie BOSCH.
- Conseillers de Saint Marsal : MR Jean-Jacques LLABOUR.
- Conseillers de Taulis : MME Nadia MELKOWSKI, MR Jean-Yves HOGREL.

Absents excusés: Mr Alexandre REYNAL (donne procuration à Mme Michelle DUNYACH), Mr Claude FERRER (donne procuration à Jeanne MAISON), Mr Antoine ANDRE (donne procuration à Mr Richard COLL), Mme Agnès PARAYRE (donne procuration à Mr Jean-Paul CAPALLERA), Mr Louis PUIGSEGUR (donne procuration à M. Jean-Jacques LLABOUR), Mme Martine BONASTRE (donne procuration à Mme Danièle HERBAIN), Mme Agnès BARBIER (donne procuration à Mr René ROUSTANY), Mr Jean-Marie GOURGUES, Mr Bernard REMEDI, M. Bruno ROUANE.

Soit 31 membres sur un effectif de 41, le quorum est atteint.

Mr BOSCH Jean-Marie est élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente (12 avril 2018) est adopté à l'unanimité.

1/ INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Président informe l'assemblée que suite au décès de Monsieur Louis DEPREZ, Monsieur Jean-Jacques LLABOUR a été désigné nouveau Conseiller Communautaire représentant la Commune de Saint Marsal.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Jean-Jacques LLABOUR, Conseiller Communautaire représentant la Commune de Saint Marsal,
- **VALIDE** son installation au sein de l'assemblée,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2/ CONSTRUCTION CRECHE D'AMELIE LES BAINS – Validation de l'Avant-Projet Définitif

Par délibération en date du 15 décembre 2016 (délibération 1021/2016), le Conseil Communautaire a approuvé le projet de construction d'une crèche sur la commune d'Amélie les Bains sur le terrain communal à Can Malcion et a autorisé le lancement de toutes les consultations nécessaires et notamment celle concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 24 juillet 2017 à (Décision Administrative 2017.008) :
AGENCE P. DEFFAYET ARCHITECTURE & PAYSAGES - 11100 Narbonne

Par délibération en date du 8 février 2018, le Conseil Communautaire a validé le plan de financement de construction de la crèche pour un coût total d'opération de 755 000 € HT.

Le Président rappelle le plan de financement validé:

Détail des postes de dépenses	Montants	Plan de financement prévisionnel	Montants
Construction	580 000 €	CD 66 acquis	119 850 €
Aménagements	60 000 €	CAF acquis	205 600 €
Mobilier et équipements	40 000 €	Etat DETR	161 597 €
Honoraires	75 000 €	Région en cours d'instruction	80 000 €
		FSIL acquis	36 953 €
		Autofinancement (20%)	151 000 €
Total	755 000 €	Total	755 000 €

Les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet définitif ont été réalisées. Elles ont permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux.

Le Président présente à l'assemblée les éléments de l'Avant-Projet Définitif :

LOT 1- VRD	116 289,00 €
LOT 2 - GROS ŒUVRE	189 195,00 €
LOT 3 -ETANCHEITE	35 040,00 €
LOT 4 -ENDUITS DE FACADE	9 455,00 €
LOT 5 -MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	40 100,00 €
LOT 6- CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS	36 075,00 €
LOT 7- MENUISERIES INTERIEURES	31 065,00 €
LOT 8- REVETEMENT DE SOLS DURS / FAIENCES	15 270,00 €
LOT 9- REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	17 440,00 €
LOT 10- PEINTURE	13 500,00 €
LOT 11- CHARPENTE BOIS - BARDAGE	76 525,00 €
LOT 12- ELECTRICITE	38 000,00 €
LOT 13- PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	78 000,00 €
LOT 14- MOBILIER ENFANTS	16 500,00 €
LOT 15- EQUIPEMENTS DE CUISINE	16 500,00 €
TOTAL	728 954,00 € HT

Honoraires (MOE-Contrôle Technique-CSPS-Etudes de Sol)	86 000,00 € HT
--	-----------------------

TOTAL	814 954,00 € HT
--------------	------------------------

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 728 954 € HT (Aménagements, mobilier et équipements compris). Il est proposé de valider l'Avant-Projet Définitif.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif tel que présenté, **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

3 / CONSTRUCTION CRECHE D'AMELIE LES BAINS - Demande de subventions complémentaires

Les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet Définitif ont permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre soit 728 954 € HT.

Ces études font apparaître que les dépenses initiales prévues pour le poste VRD de 60 000 € HT devraient se monter à 116 289 € HT, soit un surcoût de 56 289 € HT.

Le Président propose de solliciter des subventions complémentaires compte tenu du montant estimé de l'opération et en particulier du surcoût estimé pour le poste VRD de 56 289 € HT.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter des subventions complémentaires les plus élevées possibles auprès des financeurs afin de financer le surcoût de 56 289 € HT estimé du poste VRD, **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

4 / REHABILITATION DES DECHETTERIES – Compte Rendu Annuel SAEM Roussillon Aménagement

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 17 de la convention de mandat, la SAEM Roussillon Aménagement doit transmettre chaque année à la collectivité un bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération de réhabilitation des trois déchèteries intercommunales, en vue de son approbation. Ce bilan financier doit faire apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses, et d'autre part, l'estimation des dépenses restant à réaliser.

Après présentation de ce bilan financier, Le Président demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu annuel 2017 établi par la SAEM Roussillon Aménagement. **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5 / CENTRE ET ACTIVITES PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS FOIRE CATALANE

Le Président rappelle à l'assemblée l'organisera les 9 et 10 juin 2018 de la 1^{ère} Foire Catalane Sud Canigó, au Centre de Pleine Nature, à Arles-sur-Tech.

L'objectif principal de cette initiative intercommunale et transfrontalière est de valoriser les richesses du Haut Vallespir : productions, créations, activités touristiques, gastronomie, etc.

Le coût prévisionnel de cet événement s'élève à 21 183,12 € HT.

Peuvent être sollicités auprès du Conseil Départemental 66 et du Comité de Massif des Pyrénées des cofinancements. Le plan de financement soumis au vote est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Animations	7 310,00 €	Recettes	5 840,00 €
Restauration	3 950,00 €	CD66	7 274,50 €
Buvette	3 110,32 €	Massif	5 000,00 €
Communication	1 610,00 €	Autofinancement	3 068,62 €
Sécurité	202,80 €	Total	21 183,12 € HT
Temps agents	5 000,00 €		
Total	21 183,12 € HT		

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la 1^{ère} Foire Catalane Sud Canigó. **SOLLICITE** du Conseil Départemental 66 et du Comité de Massif des Pyrénées pour l'obtention des subventions les plus élevées possibles.

Richard Coll remercie les élus et en particulier Jane Maison et Marie Rose Bouisset, ainsi que les agents impliqués dans cet événement, et les Office et bureaux d'animation et de Tourisme du Territoire, qui se sont tous mobilisés pour l'organisation.

6 / CENTRE ET ACTIVITES PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS TROBADA MUNICIPIIS

Le Président présente à l'assemblée le projet « El Pirineu de l'Alta Garrotxa-Salines-Vallespir » reposant sur la volonté de plusieurs municipalités de Catalogne Sud et Nord de valoriser conjointement un ensemble de sentiers transfrontaliers.

Il concerne les communes suivantes :

- CATALOGNE NORD : Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains-Palalda, Céret, Coustouges, Lamanère, Maureillas-Las-Illas, Reynès, Saint-Laurent-de-Cerdans, Serralongue ;
- CATALOGNE SUD : Agullana, Albanyà, La Vajol, Maçanet, Montagut i Oix, Camprodon.

Il consiste en l'édition d'outils de communication communs: une carte de randonnées et un livret publiés par les Éditions Alpina, un plan touristique recensant les sentiers, les accès et les points d'intérêt, une revue promotionnelle décrivant la démarche collaborative et les spécificités des territoires impliqués.

Le coût prévisionnel global s'élève à 17 652,32 € HT.

Peuvent être sollicités auprès du Conseil Départemental 66, et de la Casa de la Generalitat de Perpignan, des cofinancements à hauteur de 50% du montant total de l'opération.

Le plan de financement soumis au vote est le suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
PARTENAIRES SUD ET NORD		PARTENAIRES SUD ET NORD	
Carte et livret Alpina	4 800,00 €	CD66 et Casa Generalitat	8 826,16 €
Plan touristique	5 290,00 €	Autofinancement	8 826,16 €
Revue promotionnelle	4 438,32 €	TOTAL	17 652,32 € HT
Temps agents	3 124,00 €		
TOTAL	17 652,32 € HT		

La répartition des coûts restant à charges de chaque partenaire sera définie lors d'une prochaine réunion et soumis au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour le dossier « El Pirineu de l'Alta Garrotxa-Salines-Vallespir ». **SOLLICITE** le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour l'obtention des subventions les plus élevées possibles, **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

7 / PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 CT ET CHSCT

Le Président informe l'assemblée que Les élections professionnelles auront lieu le 06 décembre 2018 dans la fonction publique territoriale en vue de renouveler les membres des instances représentatives et notamment ceux du CT et du CHSCT.

Les élections professionnelles auront lieu le 06 décembre 2018 dans la fonction publique territoriale en vue de renouveler les membres des instances représentatives. Le CT et le CHSCT sont composés de deux collèges qui comprennent pour l'un des représentants de la collectivité et pour l'autre des représentants du personnel. Le nombre de membres a été fixé par délibération à 3 par collège (suppléants et titulaires) en 2014 pour les précédentes élections.

Au moins six mois avant le scrutin de décembre 2018, et après consultation des organisations syndicales (en date du 27 Avril 2018), le Conseil Communautaire doit délibérer pour fixer à nouveau le nombre de représentants du personnel au CT et au CHSCT.

Pour une collectivité dont l'effectif au 1er Janvier 2018 est compris entre 50 et 349 agents, le nombre de représentants (titulaires ou suppléants) doit être fixé entre 3 et 5. Le nombre de représentants de la collectivité peut être inférieur à celui des représentants du personnel, mais l'assemblée délibérante a la possibilité de maintenir le paritarisme entre les deux collèges.

De plus, l'article 15 de la loi n°2010-751 du 05 Juillet 2010 prévoit que « L'avis du Comité Technique est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, si une délibération le prévoit, l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement ».

Aussi,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 27/04/2018 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 123 agents,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au CT et au CHSCT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE** du maintien du paritarisme numérique au sein du CT et du CHSCT en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DECIDE** du recueil, de l'avis des représentants de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Mme Annick Barboteu se déclare candidate pour faire partie de ces instances.

8 / PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MAIRIE DE TAULIS

Le Président rappelle que la Commune de Taulis a mobilisé les services de la Communauté de Communes pour une assistance administrative suite à l'indisponibilité de leur agent. Il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel. La Commune de Taulis remboursera la Communauté de Communes du temps agent consacré notamment pour la comptabilité, le service du personnel, l'administration générale. Le remboursement se fera au regard d'un état des heures effectivement réalisées. Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** la mise à disposition d'agents de la Communauté à la Commune de Taulis, **AUTORISE** le Président à signer la convention qui stipulera les modalités de remboursement et toute pièce relative à ce dossier.

9 / PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président René BANTOURE informe l'assemblée que suite aux reclassements du 01 Janvier 2017 qui ont touchés tous les cadres d'emplois et aux derniers mouvements de personnel, il convient désormais de supprimer une partie des postes laissés vacants.

Par ailleurs, il est également proposé de transformer :

- 4 postes de CAE à temps non complet en 4 postes de CAE à temps complet
- 5 postes de contractuels à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité à temps complet en 5 postes de même nature mais à temps non complet.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur ces suppressions et transformations lors de sa séance du 24 mai 2018.

Il est donc proposé de supprimer les postes suivants:

PERSONNEL TITULAIRE OU STAGIAIRE

GRADES OU EMPLOIS	CAT	Postes créés	Postes pourvus	Quotité	Postes à supprimer
FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Rédacteur	B	3	1	100%	2
- Adjoint Administratif	C	4	2	100%	1
FILIERE TECHNIQUE					
- Technicien	B	2	0	100%	2
- Agent de maîtrise	C	7	5	100%	1
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	11	7	100%	3
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	21	18	100%	3
- Adjoint Technique	C	6	2	100%	3
FILIERE ANIMATION					
- Adjoint d'animation	C	3	0	100%	1
TOTAL					16

PERSONNEL NON TITULAIRE

GRADES OU EMPLOIS	CAT	Postes créés	Postes pourvus	Quotité	Postes à supprimer
Contrat à Durée déterminée					
- Ingénieur		1	0	100%	1
- Emplois d'avenir		10	5	100%	5
TOTAL					6

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** la suppression des postes vacants et la transformation des postes ci-dessus, **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ci-joint, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

10 / POCTEFA Epiremed :

L'organisme Gîtes de France avait sollicité la Communauté de Communes en 2017 pour participer à un projet POCTEFA intitulé EPIREMED (EXPERIENCIAS PIRENAICAS, EMOCIONES MEDITERRANEAS).

La CCHV avait répondu positivement en actant une participation à hauteur de 60 000 € sur 3 ans (fin 2017/ fin 2020). A ce stade, aucune action n'a été amorcée. Or, le 7 mai dernier, le Président de Gîte de France nous a fait part de leur retrait du projet, acté par délibération.

Gîtes de France était « chef de file NORD » du projet et principal financeur. Plusieurs échanges ont eu lieu depuis et les autres partenaires tentent de trouver une structure remplaçante.

Devant les doutes émis par le principal partenaire français sur la viabilité économique du projet, il paraît prudent de s'interroger sur la participation de la CCHV à ce projet et de statuer sur notre retrait.

Plusieurs échanges ont eu lieu ces derniers jours entre techniciens, une prochaine réunion permettra de clarifier les objectifs et de revoir le plan de financement.

Il est proposé de conseil de surseoir à statuer sur ce point et de le reporter à la rentrée de septembre, une fois tenues les différentes réunions qui devraient permettre d'éclaircir différents points de ce dossier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de reporter ce point au Conseil de septembre.

11 / SOUTIEN COL DE PUYMORENS - COMMUNE DE PORTE

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la délibération prise par le Conseil Municipal de la Commune de Porté-Puymorens le 15 mars 2018 relative à la problématique de la fermeture du Col du Puymorens en période hivernale. Les conséquences de ces fermetures impactant l'ensemble des Communes de Cerdagne, il propose de soutenir le Conseil Municipal de Porté-Puymorens dans sa démarche.

Il est demandé aux services de l'État d'améliorer cette situation selon les propositions suivantes:

- **Reclasser** de N3 en N2 le niveau de service hivernal de la RN 320 jusqu'au col du Puymorens versant sud pour désenclaver le hameau du Col du Puymorens depuis le village de Porté-Puymorens,
- **Faire** que le tunnel soit gratuit pour les usagers (au moins pour ceux qui vivent d'un côté et travaillent de l'autre) obligés de l'emprunter quand la Route Nationale 320 est fermée à cause de l'enneigement,
- **Faire** que les décisions de fermeture soient liées à des conditions réelles d'aggravation du temps et non plus sur des prévisions météo très aléatoires (probablement liées à la configuration particulière du site...),
- **Faire** que le délai pour la réouverture du col soit aussi rapide que pour la fermeture, quand les conditions le permettent,
- **Adapter** les messages d'alerte et d'information aux usagers aux conditions réelles en évitant l'alarmisme, ce qui actuellement effraie les usagers venant de loin et n'ayant aucune visibilité des conditions réelles de circulation ... et toutes autres mesures qui permettraient aux habitants et entreprises de Cerdagne et au-delà de vivre normalement.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** la délibération de soutien à la Commune de Porté Puymorens relative aux problématiques liées à la fermeture du Col, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

12 / QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil le 28/06 à La Bastide avec visite des Ménerots l'après-midi.
- Le Haut Vallespir est à l'honneur dans le dernier Pyrénées Magazine « merveilles Nature »
- Maisons de Santé : un contact avec un médecin généraliste est établi sur Saint Laurent de Cerdans

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.